

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE

2

HERBICIDE

AC 299,263 70 WDG

Herbicide Granulaire Dispersibles  
en sachets solubles dans l'eau

USAGE AGRICOLE

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE : Imazamox 70 % é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 25110 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 365 g (5 x 73 g sachets solubles)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS SOLUBLES INDIVIDUELS

Mississauga, Ontario L4W 0B6

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage

L5R 4H1  
1-877-371-2273

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

NE PAS se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des lieux d'habitation ou d'activité humaine comme des maisons, des résidences secondaires, des écoles et des aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques causée par l'écoulement peut être réduite en ajoutant une bande végétative entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et dans les sites où la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2022-0975  
2022-03-04

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter les symptômes.

## **ÉLIMINATION**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des fertilisants. Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original distribué. Maintenir les emballages secs en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## POUR LE SOYA

### MODE D'EMPLOI (la région est du Canada seulement)

AC 299,263 70 WDG est un herbicide sélectif utilisé en traitement de postlevée hâtive (cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles) dans le soya. Appliquer en postlevée hâtive, AC 299,263 70 WDG est absorbé à la fois par les racines et les feuilles. Des mauvaises herbes sensibles arrêtent de croître et meurent éventuellement. Le jaunissement de la culture, qui peut être observé initialement après l'application, est un phénomène passager qui ne devrait pas affecter le rendement.

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le culture traité ni couper pour le foin avant 20 jours suivant l'application.

Intervalle avant la récolte : Il faut laisser écouler 60 jours, le soya peut être récolté.

#### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer ce produit par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen défini selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Comme ce produit n'est pas homologué pour combattre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'employer pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

#### Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible (par exemple, prairie, forêt, brise-vent, boisé, haie, zone riveraine et zone arbustive).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1

Lorsqu'un mélange en réservoir est employé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) pour les produits impliqués dans le mélange en réservoir et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada.

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES et DES GRAMINÉES

L'application doit être effectuée après la levée des mauvaises herbes. Pour détruire les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer AC 299,263 70 WDG aux cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles. Pour détruire les graminées, appliquer AC 299,263 70 WDG au sétaire verte et au sétaire glauque aux stades 1 à 4 vraies feuilles et aux échinochloa pied-de-coq et panic d'automne aux stades 3 à 6 feuilles.

L'herbicide AC 299,263 70 WDG à une dose de 36 g produit/ha (25 g é.a./ha) supprimera :	
Herbe à poux*	Sétaire verte
Renouée persicaire	Sétaire glauque
Chénopode blanc*	Échinochloa pied-de-coq
Amarante à racine rouge	Panic d'automne
Abutilon	
Moutarde des champs	
Lampourde glouteron*	
Morelle noire de l'Est	
*suppression seulement	

Appliquer dans 200 L d'eau/ha avec un SURFACTANT NON IONIQUE (AGRAL<sup>MD</sup>, AGSURF<sup>MD</sup> ou SURF<sup>MD</sup> 92) à raison de 0,25 % v/v et une solution fertilisante, soit 28-0-0 ou 32-0-0, à raison de 2 L/ha.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

AC 299,263 70 WDG peut être mélangé en réservoir avec BASAGRAN<sup>MD</sup> FORTE. Pour détruire les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer le mélange aux cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles. Pour détruire le sétaire verte et le sétaire glauque, appliquer aux stades 1 à 4 vraies feuilles et panic d'automne aux stades 3 à 6 vraies feuilles. Suivre les taux, les recommandations, les précautions, et les restrictions sur l'étiquette de BASAGRAN FORTE.

L'herbicide AC 299,263 70 WDG à une dose de 36 g produit/ha (25 g é.a./ha) + BASAGRAN FORTE à une dose de 1,25 L produit/ha (0,6 kg é.a./ha) supprimera :	
Herbe à poux	Sétaire verte
Renouée persicaire	Sétaire glauque
Chénopode blanc	Échinochloa pied-de-coq
Amarante à racine rouge	Panic d'automne*
Abutilon	
Moutarde des champs	
Lampourde glouteron**	
Morelle noire de l'Est	

Note : \*Le mélange en réservoir de AC 299,263 70 WDG avec BASAGRAN FORTE peut entraîner une réduction de l'efficacité contre le panic d'automne. Dans des conditions de forte infestation de panic d'automne, il est recommandé de procéder au dépistage dans les champs et, si des échappées de traitement sont observées, d'appliquer un traitement herbicide anti-graminée en postlevée.

AC 299,263 70 WDG peut être mélangé en réservoir avec REFLEX<sup>MD</sup>. Pour détruire les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer le mélange aux cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles. Pour détruire le sétaire verte et le sétaire glauque, appliquer aux stades 1 à 4 vraies feuilles et aux échinochloa pied-de-coq et panic d'automne aux stades 3 à 6 vraies feuilles. Suivre les taux, les recommandations, les précautions, et les restrictions sur l'étiquette de REFLEX.

L'herbicide AC 299,263 70 WDG à une dose de 36 g produit/ha (25 g é.a./ha) + REFLEX à une dose de 0,83 L produit/ha (0,6 kg é.a/ha) supprimera :

Herbe à poux	Sétaire verte**
Renouée persicaire	Sétaire glauque**
Chénopode blanc	Échinochloa pied-de-coq
Amarante à racine rouge	Panic d'automne*
Abutilon	
Moutarde des champs	
Lampourde glouteron*	
Morelle noire de l'Est	

\*Suppression seulement

\*\*Le mélange en réservoir de AC 299,263 70 WDG avec REFLEX peut entraîner une réduction de l'efficacité contre le sétaire verte et le sétaire glauque.

## MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE

Utiliser dans 200 L/ha d'eau. Utiliser un filtre de 50 mesh (ou plus grossier). Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le  $\frac{3}{4}$  de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que les toutes étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de l'herbicide AC 299,263 70 WDG directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire d'un surfactant non-ionique avec de l'engrais. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT<sup>MD</sup>) peut être ajouté. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter. Entre chacun des remplissages de l'herbicide AC 299,263 70 WDG, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Une fois que la pulvérisation de l'herbicide AC 299,263 70 WDG est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Dans les cas d'un mélange en réservoir avec BASAGRAN FORTE ou REFLEX, verser d'abord AC 299,263 70 WDG et suivre les directives ci-dessus. S'assurer que AC 299,263 70 WDG est totalement dissous avant d'ajouter le BASAGRAN FORTE ou REFLEX. Ne pas ajouter un agent tensio-actif non-ionique lors d'un mélange en réservoir avec AC 299,263 70 WDG et BASAGRAN FORTE.

## TENSIOACTIF ET CARTE D'ENGRAIS

### Pour 1000 L de bouillie

UTILISER :	SURFACTANT (L) Tel que	+ ENGRAIS * (L)
AGRAL	2,5	10
AGSURF	2,5	10
SURF 92	2,5	10

\* par exemple une solution 28-0-0; 32-0-0

## CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Soya

Canola tolérant à l'imazéthapyr

Maïs grain

Avoine

Blé d'hiver (Le blé d'hiver ne devrait pas être semé moins de 100 jours après la dernière application de l'AC 299,263 70 WDG.)

Tomates de conserverie (transplanté)

Pour les mélanges en réservoir, lire l'étiquette du produit de mélange pour d'autres restrictions de rotation des cultures. Suivre toujours les restrictions de rotation des cultures les plus strictes des étiquettes des produits de mélange. Les études ne sont pas suffisantes pour supporter d'autres cultures pour rotation. Effectuer une bio-analyse au champ (une bande témoin cultivées jusqu'à maturité) l'année précédent le semis de toute culture autre que celles indiquées ci-dessus.

En cas d'échec de la culture, seul le soya peut être semé de nouveau l'année même de l'application.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide AC 299,263 70 WDG du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide AC 299,263 70 WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent



finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de l'herbicide AC 299,263 70 WDG ou des herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

<sup>MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

AC 299,263 70 WDG

Herbicide Granulaire Dispersibles  
en sachets solubles dans l'eau

USAGE AGRICOLE

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE : Imazamox 70 % é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 25110 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 365 g (5 x 73 g sachets solubles)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS SOLUBLES INDIVIDUELS

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

NE PAS se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des lieux d'habitation ou d'activité humaine comme des maisons, des résidences secondaires, des écoles et des aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques causée par l'écoulement peut être réduite en ajoutant une bande végétative entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et dans les sites où la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter les symptômes.

## ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des fertilisants. Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original distribué. Maintenir les emballages secs en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2022-0975  
2022-03-04

Herbicide AC 299,263 70 WDG

Herbicide sous forme granulaire  
dispersible dans l'eau et concentré à 70%

AGRICOLE

CONTENU NET : 73 g

GARANTIE : Imazamox 70% actif (é.a.)

Avertissement, contient l'allergène sulfites

AVERTISSEMENT –  
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE  
DES ENFANTS